



(11)

EP 2 589 723 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
27.04.2016 Bulletin 2016/17

(51) Int Cl.:
E04D 13/15^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **12191216.6**

(22) Date de dépôt: **05.11.2012**

(54) **Dispositif de recouvrement d une tranche d un élément de construction en suspens**

Abdeckvorrichtung eines Abschnitts eines hängenden Bauelements

Device for covering a section of a suspended construction element

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: **04.11.2011 FR 1160007**

(43) Date de publication de la demande:
08.05.2013 Bulletin 2013/19

(73) Titulaire: **DANI ALU
69280 Sainte Consorce (FR)**

(72) Inventeur: **Duplat, Bruno
69340 Francheville (FR)**

(74) Mandataire: **Chevalier, Renaud Philippe et al
Cabinet Germain & Maureau
BP 6153
69466 Lyon Cedex 06 (FR)**

(56) Documents cités:
**DE-A1- 19 821 785 DE-B- 1 261 303
FR-A1- 2 690 186 US-A1- 2005 005 551**

EP 2 589 723 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention se rapporte à un dispositif de recouvrement d'une tranche sensiblement verticale et d'extension horizontale d'un élément de construction en suspens, tel que le nez d'une dalle de support ou d'une dalle de balcon.

[0002] La présente invention a pour objet un dispositif permettant d'assurer une protection étanche de la tranche verticale, et dont l'une des fonctions est d'écarter les eaux de ruissellement ou d'écoulement, en particulier les eaux pluviales.

[0003] Il est connu, notamment du brevet français FR 2 690 186 B1, de prévoir un dispositif de recouvrement comprenant :

- un premier profilé destiné à recouvrir au moins partiellement la tranche de l'élément de construction, comprenant une âme principale verticale pourvue de moyens de fixation transversale contre la tranche dudit élément de construction, et un talon supérieur prolongeant ladite âme principale en partie supérieure et présentant un plateau horizontal faisant saillie vers l'extérieur de l'âme principale et se terminant par une bordure montante verticale, ledit talon supérieur étant destiné à la réception d'un joint d'étanchéité entre ledit premier profilé et ladite tranche ; et
- un deuxième profilé recouvrant le premier profilé et comprenant une bande verticale disposée en vis-à-vis de l'âme principale du premier profilé à une distance prédéterminée pour dissimuler lesdits moyens de fixation transversale, et un pan incliné surmontant ladite bande et recouvrant au moins partiellement ledit talon supérieur.

[0004] Dans ce brevet français FR 2 690 186 B1, le pan incliné ne dépasse pas extérieurement de la bande du deuxième profilé, de sorte que la bande est exposée aux coulures des eaux de ruissellement, avec l'inconvénient d'impacter négativement sur l'esthétique du dispositif de recouvrement.

[0005] En outre, pour la jonction bout à bout de deux profilés adjacents, il est d'usage d'employer des pièces de jonction du type corps plat qui s'insèrent dans des rails ou étriers prévus à cet effet sur les profilés. Cependant, il est d'usage de coller au mastic des pièces de jonction dans les rails, sous peine de glisser à l'intérieur des profilés et ainsi d'être inaccessible, à moins de démonter le dispositif.

[0006] L'état de la technique peut également être illustré par l'enseignement du document DE 12 61 303 B qui divulgue un dispositif de recouvrement d'une tranche d'un élément de construction comprenant un support fixé sur le dessus horizontal de l'élément de construction, une cornière à angle droit vissée sur le support, un premier profilé vissé sur le support et sur la cornière, et un second profilé présentant un pan incliné vers l'intérieur de l'élément de construction, pour un écoulement de

l'eau en direction du dessus de l'élément de construction, deux branches verticales engagées dans des rainures du premier profilé et une partie externe crantée intérieurement pour le blocage d'une pièce de fixation.

[0007] Le dispositif de recouvrement du document DE 12 61 303 B est inadapté pour écarter les eaux de ruissellement ou d'écoulement, dans la mesure où son pan incliné est incliné vers l'intérieur de l'élément de construction.

[0008] La présente invention a pour but de résoudre en tout ou partie ces inconvénients, en proposant un dispositif de recouvrement qui évite les coulures le long de la bande du deuxième profilé.

[0009] Un autre but de l'invention est de proposer un dispositif de recouvrement qui permette d'assurer une jonction bout à bout de deux profilés adjacents sans employer de colle et qui limite le risque de glissement des pièces de jonction.

[0010] A cet effet, elle propose un dispositif de recouvrement d'une tranche sensiblement verticale et d'extension horizontale d'un élément de construction en suspens, tel que le nez d'une dalle de support ou d'une dalle de balcon, du type comprenant :

- un premier profilé destiné à recouvrir au moins partiellement la tranche de l'élément de construction, comprenant une âme principale verticale pourvue de moyens de fixation transversale contre la tranche dudit élément de construction, et un talon supérieur prolongeant ladite âme principale en partie supérieure et présentant un plateau horizontal faisant saillie vers l'extérieur de l'âme principale et se terminant par une bordure montante verticale, ledit talon supérieur étant destiné à la réception d'un joint d'étanchéité entre ledit premier profilé et ladite tranche ; et
- un deuxième profilé recouvrant le premier profilé et comprenant une bande verticale disposée en vis-à-vis de l'âme principale du premier profilé à une distance prédéterminée pour dissimuler lesdits moyens de fixation transversale, et un pan incliné surmontant ladite bande et recouvrant au moins partiellement ledit talon supérieur ;

ce dispositif étant remarquable en ce que le pan incliné s'étend de part et d'autre de ladite bande et présente une partie interne recouvrant au moins partiellement ledit talon supérieur et une partie externe prolongeant ladite partie interne et se terminant par une arête vive verticale formant un système de casse-goutte.

[0011] Ainsi, le pan incliné s'étend au-delà de la bande du deuxième profilé, de sorte que le ruissellement des eaux sur le dispositif d'écoulement se trouve canalisé vers l'arête vive du pan incliné, sans rétention au sein du dispositif de recouvrement, tout en protégeant le joint d'étanchéité contre la rétention d'eau et également contre le rayonnement solaire.

[0012] Selon une caractéristique, le deuxième profilé comporte une branche verticale ménagée sur une face

inférieure de la partie interne du pan incliné en regard du plateau du talon supérieur, afin que ladite branche et la bande délimite une gorge verticale dans laquelle est engagée la bordure du talon supérieur du premier profilé.

[0013] Ainsi, cette branche permet de retenir en partie supérieure le deuxième profilé dans cette gorge contre tout risque de basculement, cette branche pouvant être en partie noyée dans le joint d'étanchéité pour une retenue mécanique améliorée.

[0014] Selon une autre caractéristique, la branche présente une hauteur inférieure à l'écartement vertical entre le pan incliné et le plateau du talon supérieur, afin que ladite branche soit espacée dudit plateau pour pouvoir disposer une couche en matériau élastomère sur ledit plateau.

[0015] De cette manière, la branche est suffisamment courte pour ne pas venir en appui contre le plateau du talon supérieur et ainsi permettre la pose d'une telle couche.

[0016] Dans une réalisation particulière, la branche présente une succession de crans, pour un meilleur accrochage de la branche dans le joint d'étanchéité.

[0017] Avantageusement, le dispositif de recouvrement comprend en outre une pièce de jonction entre deux deuxième profilés adjacents, où le deuxième profilé comporte deux ergots en vis-à-vis, parallèles au pan incliné et disposés dessous de la partie externe du pan incliné pour définir avec ladite partie externe un rail de réception de ladite pièce de jonction.

[0018] Ainsi, la jonction bout à bout de deux deuxième profilés s'effectue au moyen d'une telle pièce de jonction qui s'engage à cheval dans les rails de réception des deux deuxième profilés.

[0019] A titre d'exemple, l'un des ergots fait saillie de l'arête vive en direction de la bande et l'autre ergot fait saillie de la bande en direction de l'arête vive.

[0020] Dans un mode de réalisation particulier, la pièce de jonction comporte un corps plat sur lequel est prévu au moins une languette déformable déplaçable dans des positions plus ou moins écartées dudit corps plat.

[0021] Ainsi, en déformant la languette, on joue sur l'écartement de cette languette, et on joue ainsi sur le frottement de la pièce de jonction dans les rainures ; augmenter le frottement permettant d'assurer le coincement de la pièce de jonction dans les rainures et donc d'éviter son glissement.

[0022] Selon une possibilité de l'invention, la bande se termine en partie basse par une arête vive verticale formant un système de casse-goutte, pour évacuer les éventuelles eaux de pluie projetées par le vent contre la bande.

[0023] Selon une autre possibilité de l'invention, le premier profilé comporte un talon inférieur prolongeant ladite âme principale en partie inférieure et présentant un plateau horizontal faisant saillie vers l'extérieur de l'âme principale et se terminant par une bordure montante verticale, et le deuxième profilé comporte une patte ménagée en partie inférieure de la bande et faisant saillie d'une

face interne de la bande disposée en regard du premier profilé, ladite patte délimitant avec la bande une rainure verticale dans laquelle est engagée la bordure dudit talon inférieur qui vient en appui sur le fond de ladite rainure.

[0024] De cette façon, le deuxième profilé est maintenu au moins en partie sur le premier profilé en venant en appui sur la bordure dudit talon inférieur, et plus particulièrement en venant se coincer sur cette bordure.

[0025] Conformément à une autre caractéristique avantageuse de l'invention, la bordure du talon inférieur et la bordure du talon supérieur du premier profilé sont coplanaires, et la patte du deuxième profilé présente une largeur sensiblement inférieure à l'écartement entre l'âme principale du premier profilé et la bande du deuxième profilé.

[0026] Ainsi, la bande du deuxième profilé vient en appui sur les deux bordures susmentionnées, assurant ainsi un alignement vertical de cette bande.

[0027] Dans une réalisation particulière, le talon inférieur est prolongé par une arête vive verticale disposée en-dessous de la bordure dudit talon inférieur et formant un système de casse-goutte, pour évacuer les éventuelles eaux de pluie projetées par le vent contre le deuxième profilé.

[0028] Selon une première réalisation, le premier profilé se termine par le talon inférieur, de sorte que les eaux sont évacuées par l'arête vive de la partie externe du pan incliné et par l'arête vive du talon inférieure.

[0029] Selon une deuxième réalisation, le premier profilé présente un dispositif de récupération des eaux d'écoulement venant dans le prolongement de l'âme principale en-dessous du talon inférieur, ledit dispositif de récupération étant formé d'un profil en « U » délimitant un espace de récupération située en-dessous de l'arête vive de la partie externe du pan incliné et de l'arête vive du talon inférieure. De la sorte, les eaux évacuées par ces deux arêtes vives sont récupérées par le dispositif de récupération.

[0030] Selon une troisième réalisation, le premier profilé présente une âme secondaire verticale s'étendant en-dessous du talon inférieur en décalage par rapport à l'âme principale et se terminant par une arête vive verticale formant un système de casse-goutte, et le dispositif de recouvrement comporte en outre un troisième profilé disposé en-dessous du premier profilé et recouvert au moins partiellement par ladite âme secondaire, ledit troisième profilé comprenant une portion principale pourvue de moyens de fixation transversale contre la tranche dudit élément de construction, et une branche inférieure prolongeant ladite portion principale en partie inférieure et faisant saillie vers l'intérieur de la portion principale pour la protection d'un bord inférieur sensiblement horizontal dudit élément de construction.

[0031] Ainsi, le troisième profilé permet d'assurer la protection de ce bord inférieur, en-dessous de la tranche, l'évacuation des eaux s'effectuant par l'arête vive de la partie externe du pan incliné et par l'arête vive de l'âme secondaire.

[0032] Dans cette troisième réalisation, il est avantageux que le premier profilé comporte deux ergots en vis-à-vis, parallèles à l'âme secondaire et disposés en regard de ladite âme secondaire pour définir avec ladite âme secondaire un rail de réception d'une pièce de jonction entre deux premiers profilés adjacents.

[0033] Ainsi, la jonction bout à bout de deux premiers profilés s'effectue au moyen d'une telle pièce de jonction qui s'engage à cheval dans les rails de réception des deux premiers profilés ; cette pièce de jonction pouvant avantageusement être du même type que décrit ci-dessus.

[0034] D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée ci-après, de trois exemples de mise en oeuvre non limitatifs, faite en référence aux figures annexées dans lesquelles :

- la figure 1 est une vue schématique en coupe transversale d'un dispositif de recouvrement conforme à un premier mode de réalisation de l'invention ;
- la figure 2 est une vue schématique en coupe transversale d'un dispositif de recouvrement conforme à un deuxième mode de réalisation de l'invention ;
- la figure 3 est une vue schématique en coupe transversale d'un dispositif de recouvrement conforme à un troisième mode de réalisation de l'invention ;
- les figures 4a et 4b sont des vues schématiques en perspective de deux pièces de jonction pour un dispositif de recouvrement conforme à l'invention ;
- les figures 5a à 5c sont des vues schématiques en perspective de la jonction des profilés du dispositif de recouvrement de la figure 3 au moyen des pièces de jonction illustrées sur les figures 4a et 4b, à trois étapes de la jonction.

[0035] La suite de la description porte sur trois modes de réalisation d'un dispositif de recouvrement 1 selon l'invention, en référence aux figures 1 à 3 dans lesquelles les éléments ou organes - structurellement ou fonctionnellement - identiques ou similaires sont désignés par des références numériques identiques.

[0036] Comme visible sur les figures 1 et 3, un dispositif de recouvrement 1 est destiné à protéger et revêtir la tranche T sensiblement verticale, plus ou moins régulière et d'extension horizontale d'un élément de construction E en suspens, à savoir le nez d'une dalle de support ou de balcon. Cet élément de construction E comporte un bord inférieur BI situé en bas et un bord supérieur BS situé en haut, tous les deux sensiblement horizontaux.

[0037] En position assemblé et monté sur l'élément de construction E, le dispositif de recouvrement 1 selon l'invention comprend, d'une part, un premier profilé 2 fixé sur la tranche T et recouvrant cette tranche T et, d'autre part, un deuxième profilé 3 recouvrant le premier profilé 2, ces deux profilés 2, 3 étant assemblés l'un sur l'autre avec le deuxième profilé 3 recouvrant le premier profilé 2.

[0038] Le premier profilé 2 comprend une âme princi-

pale 20 verticale pourvue de moyens de fixation transversale contre la tranche T de l'élément de construction E, tels qu'une vis 200 vissée dans une cheville 201, laquelle est emmanchée dans une perforation perpendiculaire à la tranche T. Cette âme principale 20 est pourvue sur sa face interne 21, plaquée contre la tranche T, d'une succession d'encoches horizontales pour améliorer la fixation.

[0039] Le premier profilé 2 comprend un talon supérieur 22 prolongeant l'âme principale 20 en partie supérieure et présentant un plateau 220 horizontal faisant saillie vers l'extérieur de l'âme principale 20, à l'opposée de la tranche T, et se terminant par une bordure 221 montante verticale, dirigée vers le haut. Ce talon supérieur 22 est destiné à la réception d'un joint d'étanchéité J entre le premier profilé 2 et la tranche T, et éventuellement d'une couche C en matériau élastomère recouvrant par le joint d'étanchéité J.

[0040] Le premier profilé 2 comprend également un talon inférieur 23 prolongeant l'âme principale 20 en partie inférieure et présentant un plateau horizontal 230 faisant saillie vers l'extérieur de l'âme principale 20, et se terminant par une bordure 231 montante verticale, dirigée vers le haut. La bordure 231 du talon inférieur 23 et la bordure 221 du talon supérieur 22 sont coplanaires.

[0041] Dans le premier mode de réalisation illustré sur la figure 1, le premier profilé 2 se termine en partie inférieure par ce talon inférieur 23, et ce talon inférieur 23 est prolongé par une arête vive 232 verticale disposée en-dessous de la bordure 231 du talon inférieur 23 et formant un système de casse-goutte.

[0042] Dans le deuxième mode de réalisation illustré sur la figure 2, le talon inférieur 23 est également prolongé par une arête vive 232 verticale disposée en-dessous de la bordure 231 du talon inférieur 23 et formant un système de casse-goutte. En outre, le premier profilé 2 présente un dispositif de récupération 24 des eaux d'écoulement venant dans le prolongement de l'âme principale 20 en-dessous du talon inférieur 23. Ce dispositif de récupération 24 est formé d'un profil en « U » délimitant un espace de récupération 240 située en-dessous de l'arête vive 232 du talon inférieure 23. Ce dispositif de récupération 24 présente également une arête vive 241 située en-dessous de l'espace de récupération 240 et formant un système de casse-goutte.

[0043] Dans le troisième mode de réalisation illustré sur la figure 3, le premier profilé 2 présente une âme secondaire 25 verticale s'étendant en-dessous du talon inférieur 23, en prolongement de ce dernier le long de son bord externe, cette âme secondaire 25 étant en décalage par rapport à l'âme principale 20 afin d'être écartée de la tranche T. Cette âme secondaire 25 se termine par une arête vive 250 verticale formant un système de casse-goutte. Ce premier profilé 2 comporte également deux ergots 261, 262 en vis-à-vis, parallèles à l'âme secondaire 25 et disposés en regard de cette âme secondaire 25 pour définir avec cette dernière un rail de réception 260 vertical d'une première pièce de jonction 5 (il-

lustrée sur la figure 4b) entre deux premiers profilés 2 adjacents. Un ergot dit supérieur 261 fait saillie vers le bas du talon inférieur 23 et l'autre ergot dit inférieur 262 fait saillie vers le haut d'un retour intérieur 27 disposée en partie inférieure de l'âme secondaire 25. Ce retour intérieur 27 fait saillie horizontalement vers l'intérieur de l'âme secondaire 25, en direction de la tranche T pour venir en appui contre un troisième profilé décrit ci-dessous.

[0044] Dans ce troisième mode de réalisation, le dispositif de recouvrement 1 comporte en effet un troisième profilé 4 disposé en-dessous du premier profilé 2 et recouvert en partie par l'âme secondaire 25. Ce troisième profilé 4 comprenant une portion principale 40 fixée sur la tranche T et pourvue de moyens de fixation transversale contre la tranche T, tels qu'une vis 400 vissée dans une cheville 401, laquelle est emmanchée dans une perforation perpendiculaire à la tranche T. Cette portion principale 40 se termine en partie inférieure par une arête vive 403 formant un système de casse-goutte. Ce troisième profilé 4 comprend également une branche inférieure 41 horizontale prolongeant cette portion principale 40 en partie inférieure et faisant saillie vers l'intérieur de la portion principale 40, en direction pour la tranche T, pour venir en dessous du bord inférieur BI de l'élément de construction E afin de protéger ce bord inférieur BI. Cette branche inférieure 41 est pourvue à son extrémité libre d'un retour 42 qui vient en appui contre ce bord inférieur BI.

[0045] Ce troisième profilé 4 comporte aussi deux ergots 44, 45 comprenant :

- un premier ergot 44 vertical en appui contre la tranche T et disposé sur la face interne de la portion principale 40 ; et
- un second ergot 45 horizontal en appui contre le bord inférieur BI et disposé sur la face interne de la branche inférieure 41, au-dessus du retour 42.

[0046] Ces ergots 44, 45, la portion principale 40 et la branche inférieure 41 définissent ensemble un rail de réception 46 de section en forme générale de « L » avec une portion verticale et une portion horizontale, pour la réception d'une troisième pièce de jonction 7 (visible sur les figures 5a et 5b) entre deux troisième profilés 4 adjacents.

[0047] Le deuxième profilé 3 comprend une bande 30 verticale disposée en vis-à-vis de l'âme principale 20 du premier profilé 2 à une distance prédéterminée pour dissimuler les moyens de fixation transversale 200, 201, cette bande 20 s'étendant sensiblement jusqu'au talon inférieur 23. Cette bande 30 se termine en partie basse par une arête vive 300 verticale formant un système de casse-goutte.

[0048] Ce deuxième profilé 3 comporte également un pan incliné 31 surmontant la bande 30 et recouvrant au moins partiellement le talon supérieur 22 du premier profilé 2. Ce pan incliné 31 s'étend de part et d'autre de la

bande 30 et présente :

- une partie interne 310 recouvrant au moins partiellement ce talon supérieur 22 et venant sensiblement au niveau, ou du moins dans la continuité, du bord supérieur BS de l'élément de construction E ; et
- une partie externe 311 prolongeant la partie interne 310 et se terminant par une arête vive 312 verticale formant un système de casse-goutte.

[0049] Le deuxième profilé 3 comporte également une branche 32 verticale ménagée sur une face inférieure de la partie interne 310 du pan incliné 31 en regard du plateau 220 du talon supérieur 22, afin que la branche 32 et la bande 30 délimite une gorge verticale dans laquelle est engagée la bordure 221 du talon supérieur 22. Cette branche 32 présente une hauteur inférieure à l'écartement vertical entre le pan incliné 31 et le plateau 220 du talon supérieur 22, de sorte que la branche 32 ne soit pas en contact avec ce plateau 220 et soit espacée du plateau 220 pour pouvoir disposer la couche C en matériau élastomère sur le plateau 220. Cette branche 32 présente une succession de crans, pour accrocher le joint d'étanchéité J.

[0050] Le deuxième profilé 3 comporte également une patte 33 ménagée en partie inférieure de la bande 30 et faisant saillie d'une face interne de la bande 30 disposée en regard de l'âme principale 20 du premier profilé 2. Cette patte 33 délimite avec la bande 30 une rainure verticale dans laquelle est engagée la bordure 231 du talon inférieur 23 ; cette bordure 231 venant en appui sur le fond de cette rainure. Cette patte 33 présente en outre une largeur (dans la direction horizontale) sensiblement inférieure à l'écartement entre l'âme principale 20 du premier profilé 2 et la bande 30 du deuxième profilé 3, de sorte que cette patte 33 vient quasiment au contact de cette âme principale 20.

[0051] Ce deuxième profilé 3 comporte aussi deux ergots 34, 35 en vis-à-vis, parallèles au pan incliné 31 et disposés dessous de la partie externe 311 du pan incliné 31, de sorte que ces ergots 34, 35 et cette partie externe 311 définissent ensemble un rail de réception 36 vertical d'une seconde pièce de jonction 6 (illustrée sur la figure 4a) entre deux deuxième profilés 3 adjacents. Un premier ergot 34 fait saillie de l'arête vive 312 en direction de la bande 30 et un second ergot 35 fait saillie de la bande 30 en direction de l'arête vive 312.

[0052] En référence aux figures 4a et 4b, les pièces de jonction 5 et 6 sont réalisées en acier et comportent chacune un corps plat 50, 60 de forme plane, pourvue d'une languette 51, 61 déformable et déplaçable dans des positions plus ou moins écartées du corps plat 50, 60 ; au repos, hors déformation, la languette 51, 61 s'étendant de manière coplanaire au corps plat 50, 60. Dans le mode de réalisation illustré sur les figures 4a et 4b, la languette 51, 61 s'étend à l'intérieur du corps plat 50, 60 et peut être obtenue en ménageant dans le corps plat 50, 60 une entaille traversante en forme de « U ».

[0053] La différence entre la première pièce de jonction 5 et la seconde pièce de jonction 6 concerne les dimensions, car le rail de réception 260 est plus large que le rail de réception 36.

[0054] Pour la troisième pièce de jonction 7, le corps plat 70 n'est pas de forme plane, mais présente une forme en « L » avec deux parois 71, 72 à angle droit, la languette (non visible) étant ménagée dans l'une des deux parois. Un tel corps plat 70 en forme de cornière est employé dans le cas du rail de réception 46 de section en forme générale de « L ».

[0055] En utilisation, il suffit de déformer ou tordre la languette 51, 61 (comme schématisé par les flèches D sur la figure 5a) pour assurer un frottement plus ou moins élevé de la pièce de jonction 5, 6, 7 qui est ensuite glissée (comme schématisé par les flèches G sur la figure 5b) à l'intérieur du rail de réception 260, 36, 46 correspondant du profilé 2, 3, 4. L'autre profilé à joindre est ensuite glissé de manière jointive au bout du profilé correspondant, avec les pièces de jonction qui s'engagent dans les rails de réception correspondants, comme illustré sur la figure 5c.

[0056] Il est bien évidemment envisageable d'employer ce type de jonction pour d'autres types de dispositif de recouvrement afin d'assurer la jonction bout à bout de deux profilés adjacents par insertion à l'intérieur de rails de réception prévus à cet effet sur lesdits profilés.

[0057] Bien entendu l'exemple de mise en oeuvre évoqué ci-dessus ne présente aucun caractère limitatif et d'autres améliorations et détails peuvent être apportés au dispositif de recouvrement selon l'invention, sans pour autant sortir du cadre de l'invention où d'autres formes de moyens de fixation peuvent par exemple être réalisées.

Revendications

1. Dispositif de recouvrement (1) d'une tranche (T) sensiblement verticale et d'extension horizontale d'un élément de construction (E) en suspend, tel que le nez d'une dalle de support ou d'une dalle de balcon, du type comprenant :

- un premier profilé (2) destiné à recouvrir au moins partiellement la tranche (T) de l'élément de construction (E), comprenant une âme principale (20) verticale pourvue de moyens de fixation transversale (200, 201) contre la tranche (T) dudit élément de construction (E), et un talon supérieur (22) prolongeant ladite âme principale (20) en partie supérieure et présentant un plateau (220) horizontal faisant saillie vers l'extérieur de l'âme principale (20) et se terminant par une bordure (221) montante verticale, ledit talon supérieur (22) étant destiné à la réception d'un joint d'étanchéité (J) entre ledit premier profilé (2) et ladite tranche (T) ; et

- un deuxième profilé (3) recouvrant le premier profilé (2) et comprenant une bande (30) verticale disposée en vis-à-vis de l'âme principale (20) du premier profilé (2) à une distance prédéterminée pour dissimuler lesdits moyens de fixation transversale (200, 201), et un pan incliné (31) surmontant ladite bande (30) et recouvrant au moins partiellement ledit talon supérieur (22) ;

caractérisé en ce que le pan incliné (31) s'étend de part et d'autre de ladite bande (30) et présente une partie interne (310) recouvrant au moins partiellement ledit talon supérieur (22) et une partie externe (311) prolongeant ladite partie interne (310) et se terminant par une arête vive (312) verticale formant un système de casse-goutte.

2. Dispositif de recouvrement (1) selon la revendication 1, dans lequel le deuxième profilé (3) comporte une branche (32) verticale ménagée sur une face inférieure de la partie interne (310) du pan incliné (31) en regard du plateau (220) du talon supérieur (22), afin que ladite branche (32) et la bande (30) délimite une gorge verticale dans laquelle est engagée la bordure (221) du talon supérieur (22) du premier profilé (2).

3. Dispositif de recouvrement (1) selon la revendication 2, dans lequel la branche (32) présente une hauteur inférieure à l'écartement vertical entre le pan incliné (31) et le plateau (220) du talon supérieur (22), afin que ladite branche (32) soit espacée dudit plateau (220) pour pouvoir disposer une couche (C) en matériau élastomère sur ledit plateau (220).

4. Dispositif de recouvrement (1) selon les revendications 2 ou 3, dans lequel la branche (32) présente une succession de crans.

5. Dispositif de recouvrement (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant en outre une pièce de jonction (6) entre deux deuxième profilés (3) adjacents, où le deuxième profilé (3) comporte deux ergots (34, 35) en vis-à-vis, parallèles au pan incliné (31) et disposés dessous de la partie externe (311) du pan incliné (31) pour définir avec ladite partie externe (311) un rail de réception (36) de ladite pièce de jonction (5).

6. Dispositif de recouvrement (1) selon la revendication 5, dans lequel la pièce de jonction (6) comporte un corps plat (60) sur lequel est prévu au moins une languette (61) déformable déplaçable dans des positions plus ou moins écartées dudit corps plat (60).

7. Dispositif de recouvrement (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la

bande (30) se termine en partie basse par une arête vive (300) verticale formant un système de casse-goutte.

8. Dispositif de recouvrement (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le premier profilé (2) comporte un talon inférieur (23) prolongeant ladite âme principale (20) en partie inférieure et présentant un plateau (230) horizontal faisant saillie vers l'extérieur de l'âme principale (20) et se terminant par une bordure (231) montante verticale, et le deuxième profilé (3) comporte une patte (33) ménagée en partie inférieure de la bande (30) et faisant saillie d'une face interne de la bande (30) disposée en regard du premier profilé (2), ladite patte (33) délimitant avec la bande (30) une rainure verticale dans laquelle est engagée la bordure (231) dudit talon inférieur (23) qui vient en appui sur le fond de ladite rainure. 5 10
9. Dispositif de recouvrement (1) selon la revendication 8, dans lequel la bordure (231) du talon inférieur (23) et la bordure (221) du talon supérieur (22) du premier profilé (2) sont coplanaires, et la patte (33) du deuxième profilé (3) présente une largeur sensiblement inférieure à l'écartement entre l'âme principale (20) du premier profilé (2) et la bande (30) du deuxième profilé (3). 15 20
10. Dispositif de recouvrement (1) selon les revendications 8 ou 9, dans lequel le talon inférieur (23) est prolongé par une arête vive (232) verticale disposée en-dessous de la bordure (231) dudit talon inférieur (23) et formant un système de casse-goutte. 25 30
11. Dispositif de recouvrement (1) selon la revendication 10, dans lequel le premier profilé (2) se termine par le talon inférieur (23). 35
12. Dispositif de recouvrement (1) selon la revendication 10, dans lequel le premier profilé (2) présente un dispositif de récupération (24) des eaux d'écoulement venant dans le prolongement de l'âme principale (20) en-dessous du talon inférieur (23), ledit dispositif de récupération (24) étant formé d'un profil en « U » délimitant un espace de récupération (240) située en-dessous de l'arête vive (312) de la partie externe (311) du pan incliné (31) et de l'arête vive (232) du talon inférieur (23). 40 45 50
13. Dispositif de recouvrement (1) selon les revendications 8 ou 9, dans lequel le premier profilé (2) présente une âme secondaire (25) verticale s'étendant en-dessous du talon inférieur (23) en décalage par rapport à l'âme principale (20) et se terminant par une arête vive (250) verticale formant un système de casse-goutte, et dans lequel le dispositif de recouvrement (1) comporte en outre un troisième pro- 55

filé (4) disposé en-dessous du premier profilé (2) et recouvert au moins partiellement par ladite âme secondaire (25), ledit troisième profilé (4) comprenant une portion principale (40) pourvue de moyens de fixation transversale (400, 401) contre la tranche (T) dudit élément de construction (E), et une branche inférieure (41) prolongeant ladite portion principale (40) en partie inférieure et faisant saillie vers l'intérieur de la portion principale (40) pour la protection d'un bord inférieur (BI) sensiblement horizontal dudit élément de construction (E).

14. Dispositif de recouvrement (1) selon la revendication 13, dans lequel le premier profilé (2) comporte deux ergots (261, 262) en vis-à-vis, parallèles à l'âme secondaire (25) et disposés en regard de ladite âme secondaire (25) pour définir avec ladite âme secondaire un rail de réception (260) d'une pièce de jonction (5) entre deux premiers profilés (2) adjacents.

Patentansprüche

1. Abdeckungsvorrichtung (1) eines in etwa vertikalen und sich horizontal erstreckenden Randes (T) eines in Schwebe befindlichen Konstruktionselements (E), wie eine Stirnkante einer Trageplatte oder einer Balkonplatte, wobei diese folgendes umfasst:
 - ein erstes Profil (2), das dazu bestimmt ist, zumindest teilweise den Rand (T) des Konstruktionselements (E) abzudecken, einen vertikalen Hauptkern (20) umfassend, der mit Mitteln zur Querfixierung (200, 201) am Rand (T) des besagten Konstruktionselements (E) versehen ist, und einen oberen Absatz (22), der den besagten Hauptkern (20) im oberen Abschnitt weiterführt, und eine horizontale Platte (220) aufweist, die zur Außenseite des Hauptkerns (20) hin übersteht, und mit einer vertikalen ansteigenden Umrandung (221) abschließt, wobei der besagte obere Absatz (22) zur Aufnahme einer Dichtung (J) zwischen dem besagten ersten Profil (2) und dem besagten Rand (T) bestimmt ist; und
 - ein zweites Profil (3), welches das erste Profil (2) abdeckt und ein vertikales Band (30) umfasst, welches in einem vorbestimmten Abstand gegenüber dem Hauptkern (20) des ersten Profils (2) angeordnet ist, um die besagten Mittel zur Querfixierung (200, 201) zu verbergen, und eine schräge Fläche (31), die das besagte Band (30) überragt und zumindest teilweise den besagten oberen Absatz (22) abdeckt;

dadurch gekennzeichnet, dass sich die schräge Fläche (31) beiderseits des besagten Bandes (30) erstreckt, und einen inneren Abschnitt (310) auf-

- weist, der zumindest teilweise den besagten oberen Absatz (22) abdeckt, sowie einen äußeren Abschnitt (311), der den besagten inneren Abschnitt (310) weiterführt und mit einer vertikalen scharfen Kante (312) abschließt, die ein Tropfstopp-System bildet. 5
2. Abdeckungsvorrichtung (1) nach Anspruch 1, wobei das zweite Profil (3) einen vertikalen Schenkel (32) umfasst, der auf einer Innenseite des inneren Abschnitts (310) der schrägen Fläche (31) gegenüber der Platte (220) des oberen Absatzes (22) angeordnet ist, damit der besagte Schenkel (32) und das Band (30) eine vertikale Nut eingrenzt, in die die Umrandung (221) des oberen Absatzes (22) des ersten Profils (2) eingeführt wird. 10
3. Abdeckungsvorrichtung (1) nach Anspruch 2, wobei der Schenkel (32) eine Höhe aufweist, die kleiner ist, als der vertikale Abstand zwischen der schrägen Fläche (31) und der Platte (220) des oberen Absatzes (22), damit der besagte Schenkel (32) von der besagten Platte (220) entfernt liegt, um eine Schicht (C) aus Elastomer-Werkstoff auf der besagten Platte (220) anbringen zu können. 20
4. Abdeckungsvorrichtung (1) nach den Ansprüchen 2 oder 3, wobei der Schenkel (32) eine Folge von Einschnitten aufweist. 25
5. Abdeckungsvorrichtung (1) nach irgendeinem der vorherigen Ansprüche, darüber hinaus ein Verbindungsteil (6) zwischen zwei benachbarten zweiten Profilen (3) umfassend, wo das zweite Profil (3) zwei gegenüberliegende Zapfen (34, 35) umfasst, parallel zur schrägen Fläche (31) und die unterhalb des äußeren Abschnitts (311) der schrägen Fläche (31) angeordnet sind, um mit dem besagten äußeren Abschnitt (311) eine Aufnahmeschiene (36) für das besagte Verbindungsteil (5) zu definieren. 30
6. Abdeckungsvorrichtung (1) nach Anspruch 5, wobei das Verbindungsteil (6) einen flachen Körper (60) umfasst, auf dem zumindest eine Lasche (61) vorgesehen ist, die in den mehr oder weniger entfernten Positionen des besagten flachen Körpers (60) verformbar verschiebbar ist. 35
7. Abdeckungsvorrichtung (1) nach irgendeinem der vorherigen Ansprüche, wobei das Band (30) im unteren Abschnitt mit einer vertikalen scharfen Kante (300) abschließt, die ein Tropfstopp-System bildet. 40
8. Abdeckungsvorrichtung (1) nach irgendeinem der vorherigen Ansprüche, wobei das erste Profil (2) einen unteren Absatz (23) umfasst, der den besagten Hauptkern (20) im unteren Abschnitt weiterführt, und eine horizontale Platte (230) aufweist, die zur Außenseite des Hauptkerns (20) hin übersteht, und mit einer vertikalen ansteigenden Umrandung (231) abschließt, und das zweite Profil (3) eine Lasche (33) umfasst, die im unteren Abschnitt des Bandes (30) angeordnet ist und über eine Innenfläche des Bandes (30) übersteht, das gegenüber dem ersten Profil (2) angeordnet ist, wobei die besagte Lasche (33) mit dem Band (30) eine vertikale Nut eingrenzt, in die die Umrandung (231) des besagten unteren Absatzes (23) eingeführt wird, die sich am Boden der besagten Nut anlegt. 45
9. Abdeckungsvorrichtung (1) nach Anspruch 8, wobei die Umrandung (231) des unteren Absatzes (23) und die Umrandung (221) des oberen Absatzes (22) des ersten Profils (2) komplanar sind, und die Lasche (33) des zweiten Profils (3) eine Breite aufweist, die in etwa kleiner ist, als der Abstand zwischen dem Hauptkern (20) des ersten Profils (2) und dem Band (30) des zweiten Profils (3). 50
10. Abdeckungsvorrichtung (1) nach den Ansprüchen 8 oder 9, wobei der untere Absatz (23) durch eine vertikale scharfe Kante (232) erweitert wird, die unterhalb der Umrandung (231) des besagten unteren Absatzes (23) angeordnet ist, und ein Tropfstopp-System bildet. 55
11. Abdeckungsvorrichtung (1) nach Anspruch 10, wobei das erste Profil (2) mit dem unteren Absatz (23) abschließt.
12. Abdeckungsvorrichtung (1) nach Anspruch 10, wobei das erste Profil (2) eine Vorrichtung zum Auffangen (24) der Ablaufwässer aufweist, die in der Verlängerung des Hauptkerns (20) unterhalb des unteren Absatzes (23) kommt, wobei die besagte Auffangvorrichtung (24) durch ein Profil in Form eines "U" gebildet wird, das einen Auffangraum (240) eingrenzt, der sich unterhalb der scharfen Kante (312) des äußeren Abschnitts (311) der schrägen Fläche (31) und der scharfen Kante (232) des unteren Absatzes (23) befindet.
13. Abdeckungsvorrichtung (1) nach den Ansprüchen 8 oder 9, wobei das erste Profil (2) einen vertikalen Sekundärkern (25) aufweist, der sich unterhalb des unteren Absatzes (23) im Verhältnis zum Hauptkern (20) versetzt erstreckt, und mit einer vertikalen scharfen Kante (250) abschließt, die ein Tropfstopp-System bildet und wobei die Abdeckungsvorrichtung (1) darüber hinaus ein drittes Profil (4) umfasst, das unterhalb des ersten Profils (2) angeordnet ist, und zumindest teilweise durch den besagten Sekundärkern (25) abgedeckt wird, wobei das besagte dritte Profil (4) einen Hauptabschnitt (40) umfasst, der mit Mitteln zur Querfixierung (400, 401) am Rand (T) des besagten Konstruktionselements (E) versehen ist, und einen unteren Schenkel (41), der den besag-

ten Hauptabschnitt (40) im unteren Abschnitt erweitert und zur Innenseite des Hauptabschnitts (40) hin übersteht, zum Schutz eines unteren, in etwa horizontalen Randes (BI) des besagten Konstruktionselements (E).

14. Abdeckungsvorrichtung (1) nach Anspruch 13, wobei das erste Profil (2) zwei gegenüberliegende Zapfen (261, 262) parallel zum Sekundärkern (25) umfasst, und die gegenüber dem besagten Sekundärkern (25) angeordnet sind, um mit dem besagten Sekundärkern eine Aufnahmeschiene (260) für ein Verbindungsteil (5) zwischen zwei benachbarten ersten Profilen (2) zu definieren.

Claims

1. A covering device (1) for a substantially vertical and horizontally extended edge (T) of a suspended building element (E), such as the nosing of a support slab or balcony slab, of the type comprising :

- a first profile (2) intended to cover at least partially the edge (T) of the building element (E), comprising a vertical main core (20) provided with means (200, 201) for transverse fastening against the edge (T) of said building element (E), and an upper bead (22) extending said main core (20) at the upper portion and presenting a horizontal plate (220) protruding outwardly from the main core (20) and terminated by a vertical rising border (221), said upper bead (22) being intended to receive a sealing gasket (J) between said first profile (2) and said edge (T) ; and
- a second profile (3) covering the first profile (2) and comprising a vertical strip (30) disposed opposite the main core (20) of the first profile (2) at a predetermined distance in order to conceal said transverse fastening means (200, 201), and an inclined surface (31) overlying said strip (30) and covering at least partially said upper bead (22) ;

characterized in that the inclined surface (31) extends on either side of said strip (30) and presents an inner portion (310) covering at least partially said upper bead (22) and an outer portion (311) extending said inner portion (310) and terminated by a vertical sharp ridge (312) forming a drop-breaker system.

2. The covering device (1) according to claim 1, wherein the second profile (3) includes a vertical branch (32) arranged on a lower face of the inner portion (310) of the inclined surface (31) facing the plate (220) of the upper bead (22), so that said branch (32) and the strip (30) delimit a vertical channel in which is engaged the border (221) of the upper bead (22)

of the first profile (2).

3. The covering device (1) according to claim 2, wherein the branch (32) presents a height smaller than the vertical clearance between the inclined surface (31) and the plate (220) of the upper bead (22), so that said branch (32) is spaced from said plate (220) in order to arrange a layer (C) made of elastomeric material over said plate (220).
4. The covering device (1) according to claims 2 or 3, wherein the branch (32) presents a succession of notches.
5. The covering device (1) according to any one of the preceding claims, further comprising a junction part (6) between two adjacent second profiles (3), where the second profile (3) includes two lugs (34, 35) facing each other, parallel to the inclined surface (31) and disposed below the outer portion (311) of the inclined surface (31) so as to define, with said outer portion (311), a rail (36) for receiving said junction part (5).
6. The covering device (1) according to claim 5, wherein the junction part (6) includes a flat body (60) on which is provided at least one deformable tab (61) displaceable in positions which are more or less spaced apart from said flat body (60).
7. The covering device (1) according to any one of the preceding claims, wherein the strip (30) is terminated, at the bottom portion, by a vertical sharp ridge (300) forming a drop-breaker system.
8. The covering device (1) according to any one of the preceding claims, wherein the first profile (2) includes a lower bead (23) extending said main core (20) at the lower portion and presenting a horizontal plate (230) protruding outwardly from the main core (20) and terminated by a vertical rising border (231), and the second profile (3) includes a leg (33) arranged at the lower portion of the strip (30) and protruding from an inner face of the strip (30) disposed opposite to the first profile (2), said leg (33) delimiting, with the strip (30), a vertical groove in which is engaged the border (231) of said lower bead (23) which bears against the bottom of said groove.
9. The covering device (1) according to claim 8, wherein the border (231) of the lower bead (23) and the border (221) of the upper bead (22) of the first profile (2) are coplanar, and the leg (33) of the second profile (3) presents a width substantially smaller than the clearance between the main core (20) of the first profile (2) and the strip (30) of the second profile (3).
10. The covering device (1) according to claims 8 or 9,

wherein the lower bead (23) is extended by a vertical sharp ridge (232) disposed below the border (231) of said lower bead (23) and forming a drop-breaker system.

5

11. The covering device (1) according to claim 10, wherein the first profile (2) is terminated by the lower bead (23).

12. The covering device (1) according to claim 10, wherein the first profile (2) presents a device (24) for recovering the drain water coming in the extension of the main core (20) below the lower bead (23), said recovery device (24) being formed of a « U »-shaped profile delimiting a recovery space (240) located below the sharp ridge (312) of the outer portion (311) of the inclined surface (31) and the sharp ridge (232) of the lower bead (23).

10

15

13. The covering device (1) according to claims 8 or 9, wherein the first profile (2) presents a vertical secondary core (25) extending below the lower bead (23) shifted with respect to the main core (20) and terminated by a vertical sharp ridge (250) forming a drop-breaker system, and wherein the covering device (1) further includes a third profile (4) disposed below the first profile (2) and covered at least partially by said secondary core (25), said third profile (4) comprising a main portion (40) provided with means (400, 401) for transverse fastening against the edge (T) of said building element (E), and a lower branch (41) extending said main portion (40) at the lower portion and protruding inwardly from the main portion (40) so as to protect a substantially horizontal lower rim (BI) of said building element (E).

20

25

30

35

14. The covering device (1) according to claim 13, wherein the first profile (2) includes two lugs (261, 262) opposite to each other, parallel to the secondary core (25) and disposed facing said secondary core (25) so as to define, with said secondary core, a rail (260) for receiving a junction part (5) between two first adjacent profiles (2).

40

45

50

55

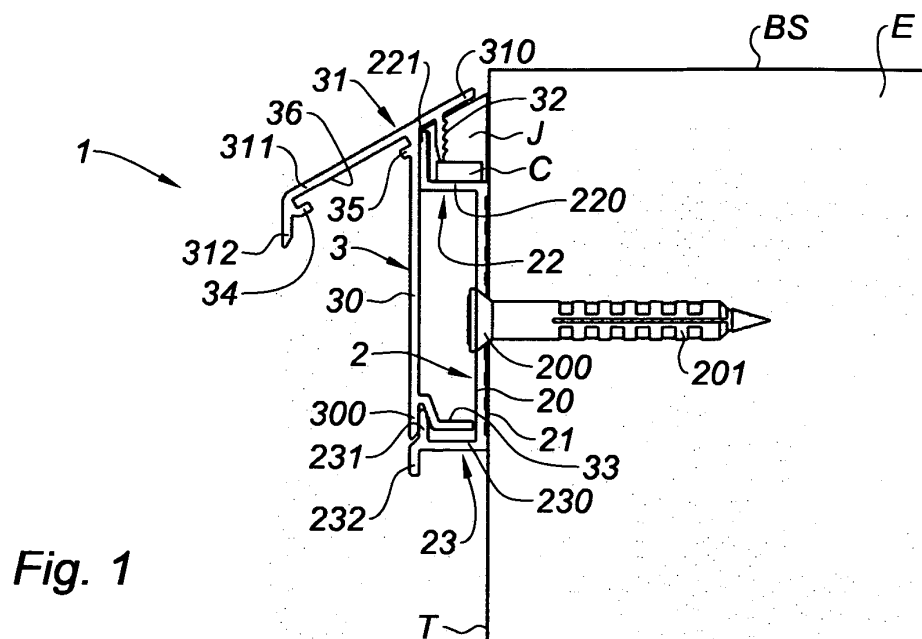


Fig. 1

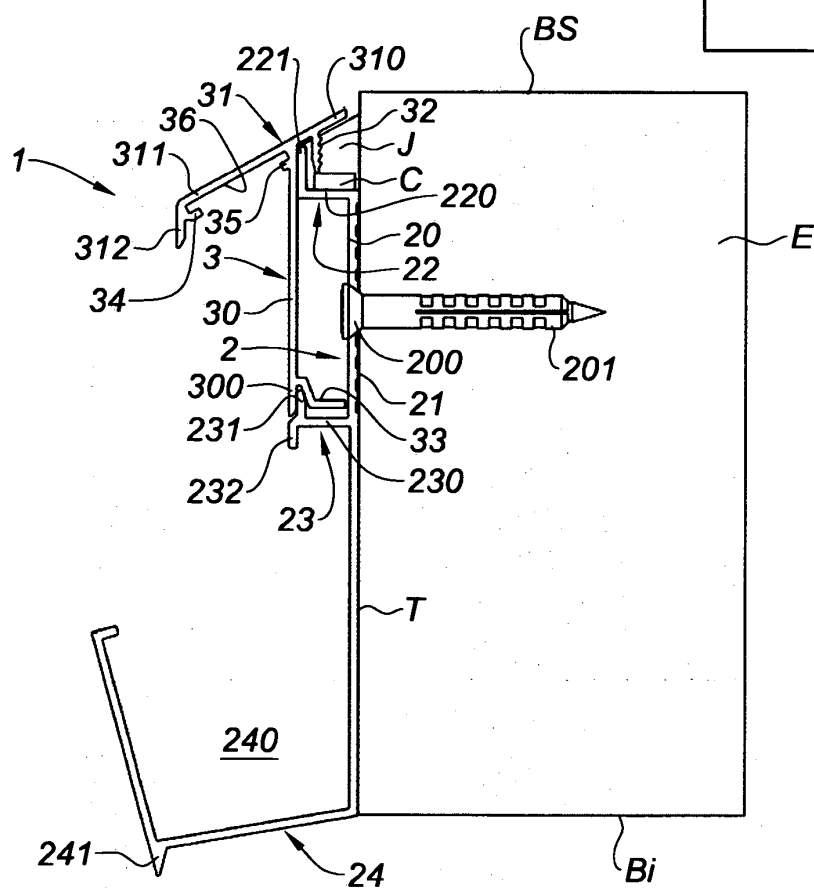
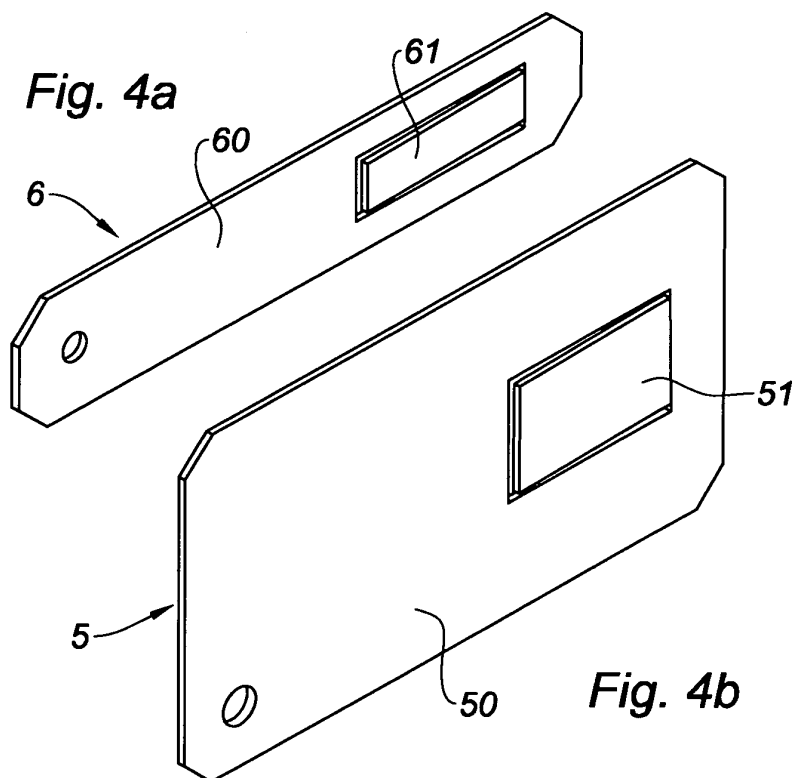
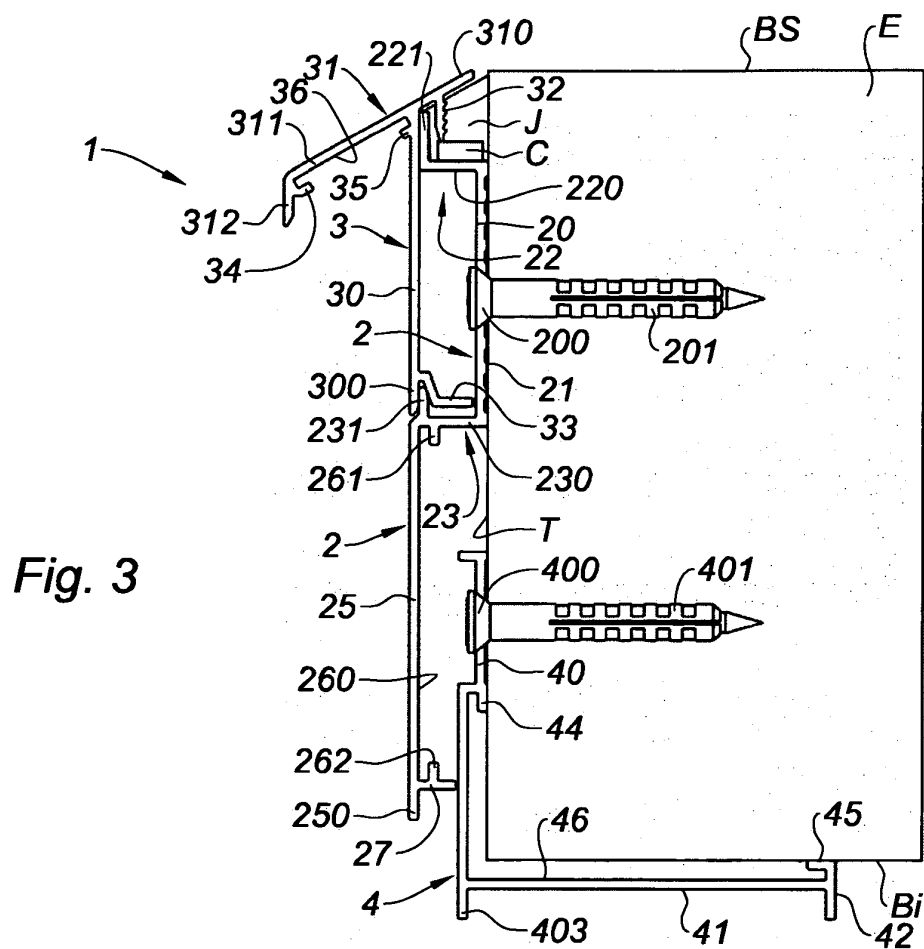


Fig. 2



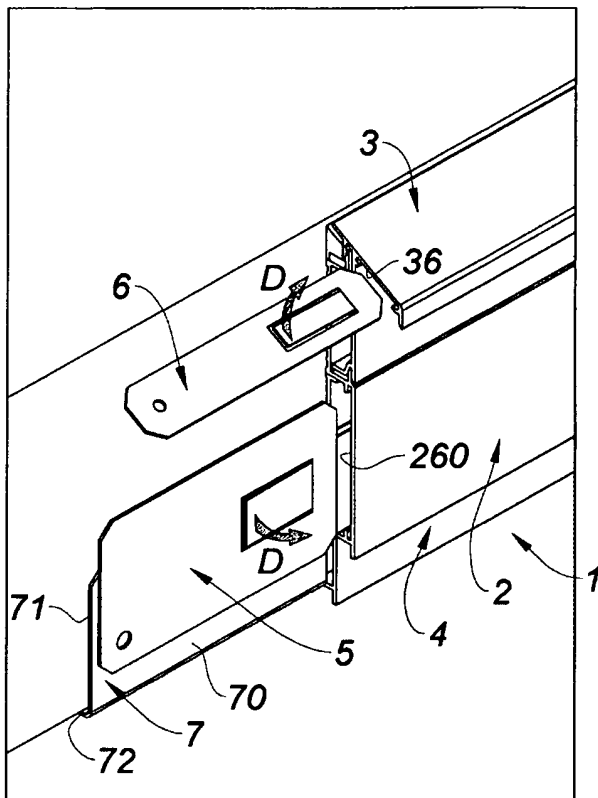


Fig. 5a

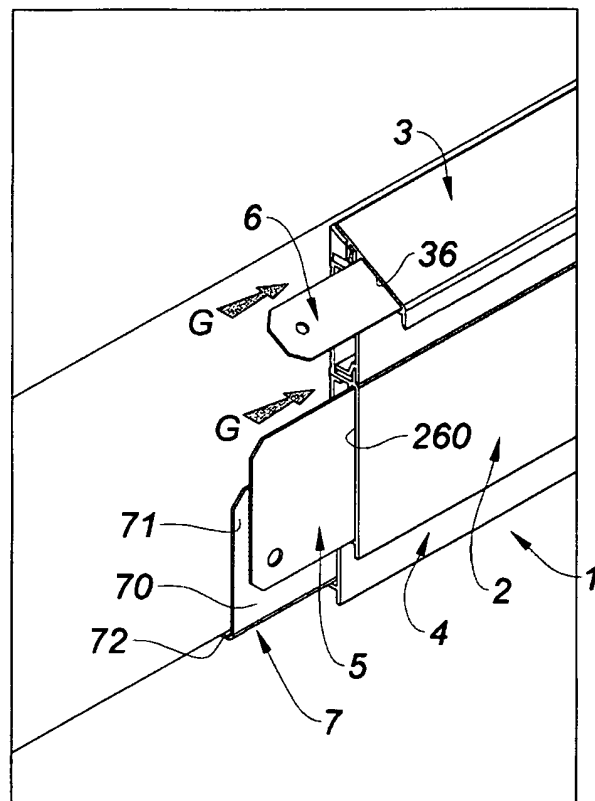


Fig. 5b

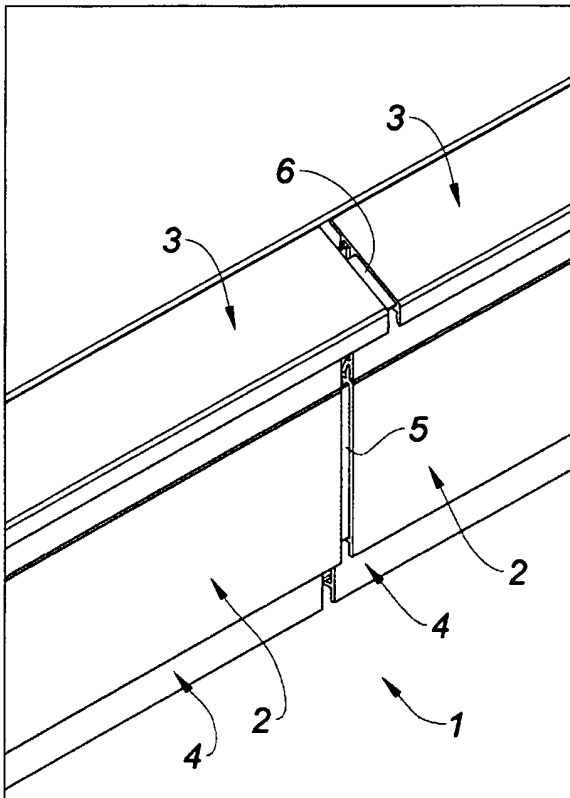


Fig. 5c

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2690186 B1 [0003] [0004]
- DE 1261303 B [0006] [0007]